

# LES IMPORTATIONS ALIMENTAIRES AU GABON ET AU CAMEROUN : STRATEGIES D'ACTEURS.

**Pacôme TSAMOYE**

*Greds/irsh/cenarest*

*tsamoyep@yahoo.fr*

**Leticia nathalie sello madoungou (épouse nze)**

*Cergep/uob*

*leticiasello@gmail.com*

## Résumé

*Tandis que face à eux les pays développés continuent d'influencer les échanges des produits agricoles par leurs nombreux soutiens à ce secteur, les Etats africains se trouvent marginalisés dans la dynamique d'ouverture du marché agricole mondial. La nouveauté dans ce processus est l'irruption, dans l'acheminement de ces biens de consommation, de plusieurs types d'acteurs privés : négociants, transporteurs, importateurs, etc. C'est surtout sur les produits avicoles et rizicoles que l'analyse se focalise, parce que ce sont les denrées les plus consommées au Gabon et au Cameroun, et donc importées ; mais aussi à cause des anomalies constatées tant au niveau de leur acheminement, qu'au niveau des actions des acteurs.*

*L'objectif de ce travail de recherche est de décrypter le fonctionnement des importations et d'éclairer les stratégies que les importateurs mettent en œuvre dans les transactions avicoles et rizicoles au Gabon et au Cameroun. Ce qui a permis de voir que malgré les aléas conjoncturels et structurels observés dans ces pays, les importations alimentaires privilégiées pour pallier au déficit des produits agricoles locaux empruntent parfois des voies illicites par certains acteurs privés. C'est partir des observations faites sur le terrain (P. Tsamoye, 2013) et grâce à des documents généraux et spécifiques, pour une meilleure compréhension des phénomènes étudiés, que cette analyse s'est faite.*

**Mots-clés** : importation, alimentation, acteur, Gabon, Cameroun.

## Abstract

*While against them the developed countries continue to influence trade in agricultural products through their numerous supports for this sector, the African States find themselves marginalized in the dynamics of opening up the world agricultural market. The novelty in this process is the irruption, in the transport of these consumer goods, of several types of private actors: traders, transporters, importers, etc. It is above all on poultry and rice products that the analysis focuses, because these are the foodstuffs most consumed in Gabon and Cameroon, and therefore imported; but also because of the anomalies observed both in terms of their delivery and in terms of the actions of the actors.*

*The objective of this research work is to decipher the functioning of imports and to shed light on the strategies that importers implement in poultry and rice transactions in Gabon and Cameroon. This has made it possible to see that despite the conjunctural and structural hazards observed in these countries, the food imports favored to compensate for the deficit of local agricultural products sometimes take illicit routes by certain private actors. It is from observations made in the field (P. Tsamoye, 2013) and thanks to general and specific documents, for a better understanding of the phenomena studied, that this analysis was made.*

**Keywords:** *import, food, actor, Gabon, Cameroon.*

## Introduction

D'après les données de la FaoStat sur le Gabon et le Cameroun, la satisfaction des besoins alimentaires des populations des deux pays demeure tributaire des importations. En effet, en dépit d'énormes potentiels naturels et des politiques menées depuis leur accession à la souveraineté internationale, leur secteur agricole reste embryonnaire du fait de la logistique utilisée, des techniques culturelles et des programmes d'ajustements structurels (Y.-G. Galley, 2010 ; V. Magnagna-Nguéma, 2005 ; MINEPAT, 2008 ; T. Ondo Manga, 2006). Selon les données de l'Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), au Gabon, le taux de couverture des besoins locaux par

le secteur agricole demeure inférieur à 20% ; le différentiel étant compensé par les importations alimentaires issues d'origines diverses. Quant au Cameroun, « de l'indépendance à 2007, la valeur des importations alimentaires a été multipliée par 35 ; elle est passée de 14 millions \$ US à 490 millions \$ US » (C. Awono et M. Havard, 2011, p. 3). Toutefois, la croissance de ces importations alimentaires, ne veut pas forcément dire que la dépendance alimentaire des camerounais s'est aggravée, ce qui sous-entendrait de facto l'insuffisance de la production locale (relativement importante dans la sous-région), mais cela est surtout dû à l'augmentation de la population urbaine nécessitant une forte demande en produits agricoles et alimentaires, et au développement économique du pays (le Cameroun est considéré par la Banque mondiale comme un pays à revenu de la tranche inférieure) (C. Awono et M. Havard, 2011).

Or, la libéralisation actuelle du marché agricole mondial commande le retrait de l'Etat, comme acteur direct du processus de mise en réseau des biens alimentaires. Ainsi, leur acheminement dans les deux pays fait intervenir différents acteurs privés, à savoir : les négociants, les transporteurs, les importateurs, etc.

Notre analyse vise non seulement à décrypter le fonctionnement de ces transactions de riz et de viande de volaille, mais aussi à démontrer les stratégies des importateurs dans les deux Etats. En effet, considérés comme produits de première nécessité, le riz et la volaille font partie des produits fortement consommés dans ces pays, occasionnant ainsi de fortes importations. Ces importations sont non seulement considérables, irrégulières, variant selon les époques, mais sont aussi incontrôlées (C. Awono et M. Havard 2011 ; P. Tsamoye, 2016 ; ACDIC, 2005), entraînant de ce fait des anomalies prises en compte dans cette analyse.

Préalablement, nous analyserons la structure de ces importations alimentaires. Puis, nous décrirons les différents acteurs impliqués dans le processus d'acheminement des biens alimentaires en direction du Gabon et du Cameroun.

D'un point de vue méthodologique, cette analyse, qui n'est pas une étude comparée, repose d'abord sur les observations faites sur le terrain au Cameroun et au Gabon entre 2010 et 2012. Au Cameroun, il a été observé, via l'agence de transport Buca Voyages, l'acheminement des cartons de poulet surgelé vers Yaoundé comme des bagages ordinaires. De même, dans les épiceries de la capitale camerounaise, notamment au niveau de la porte d'entrée, on pouvait lire la mention suivante : « le poulet surgelé est disponible ». S'agissant spécifiquement du Gabon, le poste de chargé d'études du Directeur Général de l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA) occupé par P. Tsamoye en 2015, a offert l'opportunité d'effectuer des missions de vérification des documents correspondant aux quantités alimentaires importées. Ainsi, il a été constaté que plusieurs importateurs faisaient rentrer les denrées alimentaires sans autorisation d'importation de l'agence suscitée. Dans tous les cas, au contact des différents acteurs, c'est l'aspect qualitatif qui a été privilégié.

Aussi, cette réflexion s'est-elle appuyée sur une étude bibliographique : la lecture des travaux de Y.-G. Galley (2010), V. Magnagna-Nguéma (2005) ou de T. Ondo Manga (2006) ont permis une meilleure compréhension de la situation agricole des deux pays justifiant le développement des importations alimentaires. Le recours aux données en ligne, sur Faostat (statistiques) et autres sites, a permis de disposer des variables quantitatives et qualitatives sur cette question.

## 1. Le Gabon et le Cameroun, deux pays importateurs à géométrie variable

Le Gabon et le Cameroun sont des importateurs-nets du riz et de la viande de volaille. En effet, ils dépendent du marché mondial pour satisfaire une grande partie de leurs besoins nationaux. Quelles sont donc les quantités importées par ces deux pays et d'où proviennent-elles ?

### *1.1. Des quantités importantes, mais variables selon le pays*

Afin de satisfaire leur demande locale, le Gabon et le Cameroun importent plusieurs milliers de tonnes de denrées alimentaires avec une part importante de riz et de volaille<sup>114</sup>. Le riz est la denrée la plus importée par les deux pays avec des proportions différentes pour des raisons démographiques : le Gabon a une population de près de 2 000 000 d'habitants, alors que celle du Cameroun est proche de 26 000 000 âmes.

Une autre différence notable entre les importations des deux pays se situe au niveau de l'évolution des flux. Au Gabon (Figure n°1), les flux de volaille augmentent continuellement avec une croissance de 539 % entre 1995 et 2009 tandis que ceux se rapportant au riz (Figure n°2) ont baissé de 40%. Dans la même période, la tendance était inverse au Cameroun : les transactions de riz (Figure n°2) ont augmenté de 273 %, alors que l'évolution des importations de viande de volaille (Figure n°1) était négative (-85%).

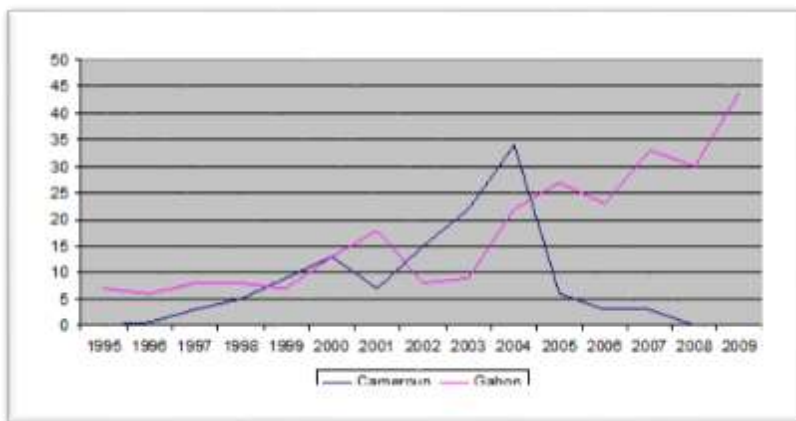
Ces caractéristiques générales des flux de riz et de viande de volaille en direction des deux pays masquent des années de remous ou de fluctuation des quantités importées. Ainsi, on note que malgré leur dynamique croissante, les importations de riz au

---

<sup>114</sup> Entre 1995 et 2009, au Gabon, les importations totales sont égales à 729 000 tonnes, contre 263 000 tonnes pour la viande de volaille. Le Cameroun, quant à lui, a importé plus de 4 000 000 de tonnes de riz ; alors que les quantités de denrées d'origine avicole sont estimées à plus de 120 000 tonnes.

Cameroun (Figure n°2) sont en baisse entre 1995 (125 tonnes) et 1996 (50 tonnes). L'année suivante, ces flux ont connu une phase ascendante pour se hisser à près de 170 tonnes. Ce cas de figure a également été observé entre 2003 (baisse par rapport à 2002) et 2007 (phase ascendante depuis 2004).

### Figure n°1 : Importations de volaille du Gabon et du Cameroun entre 1995 et 2009 (en tonnes)

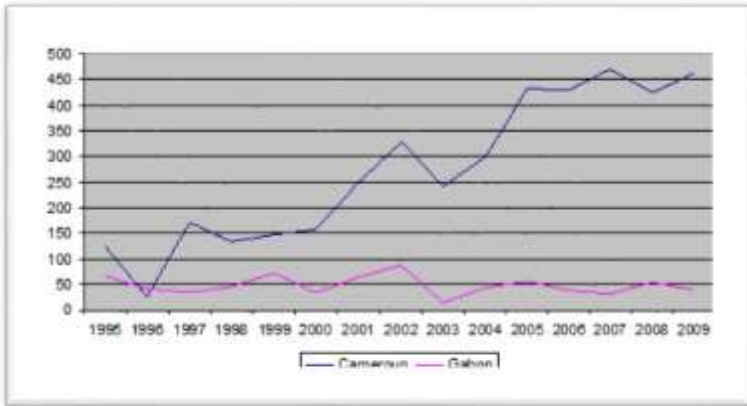


Source : FAO

L'oscillation observée dans les importations de riz au Cameroun est fonction de plusieurs paramètres : révolution verte, crise économique, reprise économique, plans quinquennaux. Cependant, grâce à la reprise économique l'augmentation constante des importations de plusieurs denrées alimentaires tels que le riz et la viande de volaille reste considérable et ne montre pas à contrario que la production locale soit insignifiante<sup>115</sup> (C. Awono et M. Havard, 2011).

<sup>115</sup> En 2009, le ministre camerounais du commerce indiquait que la production locale du riz était d'environ 100 000 tonnes. Même si elle est insuffisante devant les 400 000 tonnes à couvrir cette même année pour la demande nationale, ce qui a conduit à importer 300 000 tonnes de riz, la production locale devrait être davantage encouragée, pour réduire les 500 000 tonnes de riz que le Cameroun importe chaque année.

**Figure n°2 : Importations de riz du Gabon et du Cameroun entre 1995 et 2009 (en tonnes)**



Source : FAO

S'agissant du Gabon, si l'on considère les importations de viande de volaille (Figure n°1), on constate une évolution de 7 tonnes en 1995, à près de 18 tonnes en 2001 ; il s'agit donc d'importations positives. Mais en 2002, les flux vont baisser pour atteindre près de huit tonnes. Cette situation sera également observée entre 2005 et 2006 et entre 2007 et 2008. Dans le dernier cas de figure, les flux de viande de volaille vont passer de près de 33 tonnes en 2007 à près de 30 tonnes en 2008.

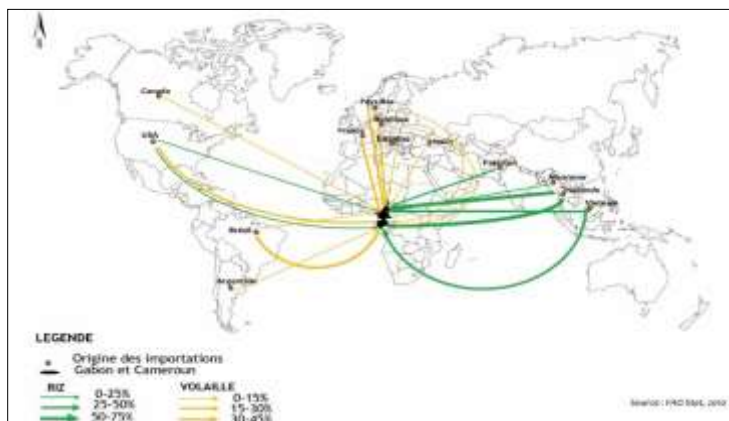
### ***1.2 Origine des importations alimentaires***

En général, les importations alimentaires proviennent des excédents commercialisables dégagés par les grands pays producteurs après satisfaction, en grande partie, de leur demande locale. Pour le cas des échanges rizicoles, « le nombre d'Etats intervenant massivement dans le commerce mondial est assez faible » (S. Dubois, 2010, p. 248). Ainsi, entre 1995 et 2009, huit principaux pays, concentrant près de 85% des exportations, ont alimenté les échanges rizicoles mondiaux. Il s'agit en grande

partie de pays asiatiques (80%), des Etats-Unis (8%) ou encore de l’Egypte (2%). Cette concentration des exportations vaut également pour la viande de volaille où seuls quelques Etats réunissent près de 90% des exportations mondiales.

Les importations alimentaires du Gabon et du Cameroun s’arriment à cette géographie générale du commerce international des produits agricoles (Figure n°3). S’agissant du riz, les denrées importées par le Cameroun sont à l’image de celles du Gabon parce que les  $\frac{3}{4}$  de ces flux proviennent de l’Asie, plus précisément de la Thaïlande (près de 50%) et du Viêt-Nam (près de 25%). À ces principaux pays, s'ajoutent le Pakistan (15%) ou encore le Myanmar (8%).

**Figure n°3 : Origine des importations de riz et de viande de volaille du Gabon et du Cameroun entre 1995 et 2009.**



Ces mouvements mondiaux des biens agricoles, issus des accords commerciaux menés sous l’égide de l’Organisation Mondiale du Commerce (OMC), se caractérisent par l’implication moins directe de l’Etat comme acteur principal.

Quels sont donc les autres protagonistes des importations alimentaires du Gabon et du Cameroun ?



## 2. Entre publics et privés, des acteurs divers dans l'importation des denrées alimentaires

Contrairement au riz, les importations de viande de volaille ont des provenances diverses. Mieux encore, il apparaît que les approvisionnements des deux pays n'ont pas la même origine (Figure n°3) : le Gabon a davantage recours aux pays américains pour ses besoins de viande de volaille (près de 60%). L'autre partie est d'origine européenne : la France (9%), la Hollande (8%) et de la Belgique (6%). Alors que le Cameroun s'appuie, quant à lui, beaucoup plus sur les pays européens dans près des ¾ de ces flux.

Les flux de biens agricoles sont la conséquence des éléments tels que les subventions ou les capacités de production. Pour comprendre ceux des différents biens alimentaires à destination du Gabon et du Cameroun, il est tout aussi nécessaire de s'intéresser à la pluralité des acteurs et au rôle qu'ils jouent dans le secteur agro-alimentaire. Notre réflexion va nous amener à présenter les acteurs privés, avant d'évoquer l'acteur public.

### 2.1 *Les acteurs privés, entre pluralité et spécialisation*

Trois maillons distincts, de l'amont vers l'aval, sont théoriquement au cœur du processus d'importation et de distribution des denrées alimentaires : les exportateurs, les intermédiaires (négociants, transporteurs, transitaires) et les importateurs. Dans le cas d'espèce, les importations du Gabon et du Cameroun sont la conséquence de l'intervention, en dehors des négociants<sup>116</sup> internationaux, des entreprises exportatrices, des transitaires, des transporteurs et des importateurs.

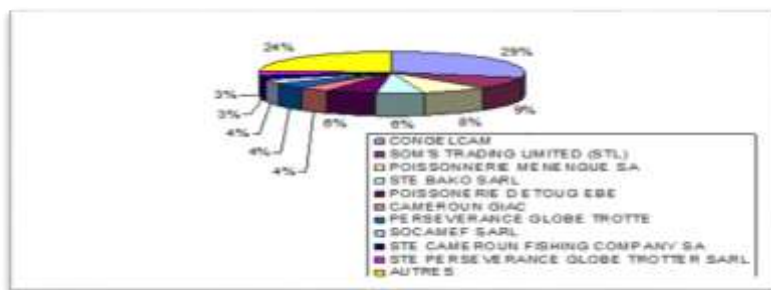
---

<sup>116</sup>Les négociants sont d'autres acteurs impliqués dans les échanges mondiaux de biens agricoles servant de courroie de transmission entre les vendeurs et les acheteurs. Selon le Président de l'Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs (ACDIC), Bernard Ndjonga, il est très difficile d'avoir des informations les concernant.

Cela dit, « dans la réalité, le partage des rôles entre les différents maillons se révèle souvent beaucoup moins clair puisqu'on constate des formes d'intégration totales ou partielles » (A. Ritzenthaler, 2016, p. 76) s'agissant notamment des transitaires et transporteurs. À travers l'observation du fonctionnement de chaque groupe d'acteurs, on distingue ainsi une certaine spécialisation du marché des importations. Celle-ci renvoie à l'existence d'un nombre réduit de principaux protagonistes dans chaque compartiment. On peut donc légitimement parler d'oligopole dans chaque démembrement du processus de ravitaillement des marchés gabonais et camerounais.

S'agissant des entreprises exportatrices de viande de volaille en direction du Cameroun, les investigations menées par l'Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs (ACDIC<sup>117</sup>) en 2005, dont les conclusions sont reprises ici, ont réussi à en dénombrer 69. Mais dans les faits, seule une dizaine de fournisseurs concentrent près de 70% des quantités acheminées (Figure n°4).

#### Figure n°4 : Part de chaque importateur dans les flux de viande de volaille au Cameroun entre 1993 et 2002



Source : ACDIC

<sup>117</sup>A l'image du constat fait en ce qui concerne les négociants, il était également impossible, en l'absence de collaboration des différents acteurs impliqués dans les transactions alimentaires, d'avoir des informations sur les entreprises fournisseurs. Pour essayer de contourner cette difficulté, nous nous sommes appuyés sur l'étude réalisée par l'ONG ACDIC en 2005.

Cette spécialisation est également perceptible en ce qui concerne les transitaires et les transporteurs : d'après les mêmes investigations de l'ACDIC, huit entreprises de chacun de ces secteurs d'activité sont impliquées dans l'acheminement de biens alimentaires vers le Cameroun. Aussi, certaines entités jouent-elles à la fois le rôle de transporteur et de transitaire. C'est le cas de Maersk qui est une entreprise mondialement reconnue et dont les activités s'étendent jusqu'au courtage.

**Figure n°5 : Part de chaque importateur dans les flux de viande de volaille au Gabon en 2005**



Source : Douanes gabonaises

L'autre catégorie d'acteurs concerne les importateurs. Au Gabon, par exemple, pour l'année 2005, le nombre total d'importateurs de produits d'origine agricole s'élevait à 51<sup>118</sup> (Figure n°5). En ce qui concerne le Cameroun, il convient de relever la prééminence du processus création-dépôt de bilan. Ainsi, le nombre d'entreprises importatrices n'a jamais été

<sup>118</sup> Parmi ces derniers, on dénombre plusieurs entreprises non spécialisées dans les importations des produits alimentaires, à l'instar du 6<sup>e</sup> BIMA (Bataillon de l'armée française au Gabon).

stable<sup>119</sup>. Depuis 1993, par exemple, seule l'entreprise Som's Trading Limited est restée en activité constante (ACDIC, 2005). En dépit du nombre important d'entreprises spécialisées dans l'importation de viande de volaille, cette activité reste monopolisée par quelques structures. Au Cameroun, dix importateurs enregistrent près de 76% des quantités de viande de volaille acheminées vers le pays. S'agissant du Gabon, dix acteurs ont le contrôle sur près de 90% des importations.

## ***2.2 Les Etats : des acteurs dépéris dans les échanges agricoles mondiaux ?***

Avec l'ouverture du marché agricole à l'échelle mondiale, on a énormément spéculé sur le rôle des Etats. Conçus comme des territoires limités par des frontières sur lesquels ils exercent leur souveraineté, leur impact dans ce nouveau contexte de libéralisation des échanges agricoles par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) paraissait moins clair. Ainsi, parce que les échanges sont en principe régulés par le jeu de l'offre et de la demande et que mondialisation rime avec perméabilité des frontières, ils ont été présentés comme les parents-pauvres du processus de mise en réseau des marchés. On a donc conclu à leur dépérissement (S. Dubois, 2010).

Mais contrairement à cette vision, on constate qu'en réalité les Etats continuent d'exister. Même si la mondialisation « rogne leurs prérogatives et les contraints à de profondes mutations, les forçant notamment à adapter leur politique à des réalités économiques désormais très multiscalaires » (S. Dubois, 2010, p. 266), il n'en demeure pas moins qu'ils continuent d'influencer les échanges des produits agricoles via par exemple les différents soutiens qu'ils peuvent apporter à leurs secteurs agricoles

---

<sup>119</sup>En 1995, par exemple, neuf entreprises se chargeaient de l'importation de viande de volaille au Cameroun. Mais durant l'année 1998, ce nombre a cru de plus de 200%. De neuf entreprises, en effet, on est passé à 28 en l'espace de trois ans. Mais en 2002 par la suite, on atteint un total de 34 entreprises (ACIDC, 2005).

s'agissant notamment des pays développés. Par contre, les pays en développement délaissent leurs producteurs démunis sans leur apporter l'aide nécessaire au renforcement de leurs filières agricoles.

Au sein de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), ces soutiens étatiques multiformes sont attendus par les acteurs de la filière avicole. Ainsi, réunis à Douala au Cameroun le 28 juillet 2009, afin de mettre en place l'Interprofession Avicole en Afrique Centrale (IPAR-CEMAC), les professionnels de ce secteur, associés à ceux de la République Démocratique du Congo, avaient pour ambition, à court et à moyen terme : la lutte contre l'épizootie de la grippe aviaire et l'industrialisation des filières dans les différents Etats de l'Afrique Centrale. Ces assises se voulaient être un cadre de définition des mécanismes de lutte contre les importations de viande de volaille, hors de la zone CEMAC, qui représentent, dans le cas de la République Démocratique du Congo (RDC), près de 90% des biens de cette nature commercialisée sur le marché (A. Huart et al., 2004).

Cette lutte vise à faire prospérer une filière locale susceptible de contribuer significativement à une dynamique durable de l'offre alimentaire. Mais elle ne reste pas moins corrélée à la volonté des responsables politiques des Etats. À travers l'exemple du Nigéria qui avait décidé de mettre fin aux importations de riz en vue de stimuler l'accroissement de l'offre interne, en effet, l'implication de l'Etat demeure incontournable. Car ce type de positionnement relève de sa volonté de contrôler et de mettre une pression aux acteurs des filières.

Mais en dépit de la tenue de ces assises sous régionales, les importations de viande de volaille sont toujours d'actualité. Au regard de ce constat, on peut se demander pourquoi l'Etat ne prend pas les mesures adéquates pour juguler leur expansion, puisque l'inaction est perçue comme un frein à l'essor des

filières locales. Est-ce au nom du respect des accords de Marrakech<sup>120</sup> qui ont créé une incompatibilité avec toute entrave délibérée au commerce mondial ? Ou existerait-il d'autres raisons sous-jacentes à leur maintien malgré les interpellations des acteurs de la filière ?

En ce qui concerne l'hypothèse du respect des accords de Marrakech, plusieurs pays comme le Nigéria, se sentant lésés, ont déjà unilatéralement refusé de les appliquer sans représailles enregistrées. D'ailleurs, dans l'Organe de Régulation des Différends<sup>121</sup> (ORD), il existe un principe établi : si, comme le Gabon ou le Cameroun, on est moins représentatif dans les transactions agricoles mondiales, plus on est susceptible d'être à l'abri des plaintes formulées par les autres Etats pour entrave délibérée au commerce.

S'agissant de la seconde hypothèse, l'un des aspects généralement évoqués par les autorités étatiques et les spécialistes de la question alimentaire est l'existence d'un fossé grandissant entre l'offre alimentaire issue de la production locale et la demande nationale. L'Etat encourage donc à raison les importations des biens agricoles. Aussi, l'importance de ces transactions va-t-elle au-delà de la stricte question alimentaire puisqu'à travers les différentes taxes appliquées à l'entrée de chaque pays, celles-ci contribuent à la bonification de la loi de finances.

Ainsi, on peut être amené à penser qu'au lieu de juguler le phénomène pour permettre l'essor des filières locales, l'Etat a plutôt intérêt à encourager les importations alimentaires. De

---

<sup>120</sup> L'accès au marché a été une composante essentielle de l'accord sur l'agriculture ratifié en 1994 à Marrakech. D'ailleurs, « à l'issue de l'Uruguay Round, la mesure dont il était attendu l'impact le plus tangible était la clause relative à l'accès au marché » (J.-C. Bureau, Y. Chaled et L. Salvatici, 2002, p. 1). Elle s'est matérialisée par l'interdiction des barrières non tarifaires et l'harmonisation des droits de douane.

<sup>121</sup> C'est une structure mise en place pour s'assurer du respect des mesures prises au sein de l'OMC. Elle a quatre objectifs majeurs : établissement des groupes spéciaux, adoption des rapports des groupes spéciaux et organes d'appel, autorisation et suspension des concessions et autres obligations résultant des accords visés et surveillance de la mise en œuvre des accords.

sorte, il fait preuve de bienveillance à leur égard. Les stratégies des importateurs en sont-elles la conséquence ?

### **3. Les stratégies d'acteurs : le cas des importateurs**

Les acteurs intervenant dans le processus des échanges agricoles sont nombreux depuis le lieu de production jusqu'à la zone de consommation. Néanmoins, l'importateur demeure au cœur des transactions car il sert d'interface entre l'offre et la demande et sert de catalyseur du processus. C'est donc lui qui se spécialise dans les importations alimentaires du Gabon et du Cameroun.

Cela dit, une question demeure : ces entreprises importatrices respectent-elles toujours les normes mises en œuvre au sein des États pour encadrer cette activité ? Cette question est tout à fait opportune dans la mesure où les quantités importées sont soit minorées ou tout simplement illicites.

#### ***3.1. Sous-évaluation des quantités importées***

Les acteurs impliqués dans l'importation des aliments fonctionnent en réseau. S'appesantir sur les rapports entre les importateurs et les transporteurs permettrait de questionner la capacité des différentes structures importatrices à exploiter ou à contourner les règles édictées par les États. En effet, l'importation de viande de volaille ou de riz est soumise non seulement à une autorisation émanant des autorités du Ministère de l'Agriculture, mais doit également obéir à des quotas ou à des quantités bien définies.

Dans le premier cas, cette autorisation n'est pas toujours demandée par les importateurs. Or, le processus d'importation obéit à des règles bien précises. D'abord, l'entreprise importatrice rentre en contact avec un distributeur généralement implanté à l'étranger. Elle lui fait part des quantités qu'elle souhaite importer. Après qu'un arrangement ait été trouvé entre

les deux parties, la commande relève désormais de la compétence du transitaire qui s'occupe de la location du conteneur, de la réservation d'une place dans un bateau et de toutes les formalités dans le pays de départ de la marchandise. De même, il se doit de rendre le conteneur conforme à la législation du pays vers lequel la cargaison est acheminée et répondre à toutes les obligations administratives dudit pays.

S'agissant du Gabon, par exemple, l'importateur doit satisfaire aux exigences du Ministère de l'Agriculture<sup>122</sup> et des services de Douane<sup>123</sup>. Or dans les faits, il arrive que les importations de certaines entreprises parviennent au port sans autorisation d'importation et quittent parfois l'espace portuaire sans consentement préalable. Seuls les contrôles inopinés menés par l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA) permettent de mettre un terme à cette forfaiture.

Aussi, s'agissant des quotas, comme l'a révélé J. Kotcho<sup>124</sup> :

« Les quantités effectivement importées sont largement supérieures à celles autorisées. C'est dire donc il y a un problème. Naturellement, les autorités gouvernementales ont leur part de responsabilité. Mais cette importation "non réglementaire" est la conséquence des stratégies des importateurs qui sous-évaluent, de l'ordre de 10 à 15%, les quantités effectivement importées. En d'autres termes, alors que le Ministère de l'agriculture a autorisé l'importation de dix tonnes, il est possible que l'importateur fasse rentrer une à deux tonnes supplémentaires<sup>125</sup> ».

---

<sup>122</sup>Au Ministère de l'Agriculture, il doit se procurer une licence d'importation auprès de l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA).

<sup>123</sup>Au niveau des douanes, le transitaire se doit de s'acquitter des taxes douanières comprises entre 5 et 30% du prix Exportation Départ Usine (EXW).

<sup>124</sup>Il a été l'un des responsables de l'ONG « Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs » (ACDIC) au Cameroun.

<sup>125</sup>Cet entretien du 20 juin 2012 a été réalisé dans le cadre des enquêtes de terrain menées au Cameroun.

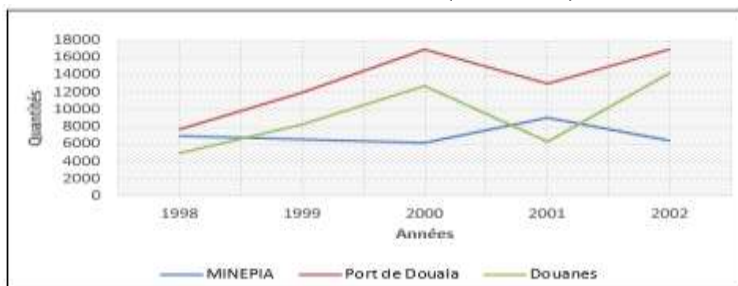


En effet, au Cameroun, les investigations menées par l'ACDIC ont permis de mettre en lumière des différences notables (Figure n°6) entre :

- les statistiques du Ministère de l'Élevage, de la Pêche et des Industries Animales (MINEPIA) ;
- les données des services de douanes ;
- les statistiques du port de Douala.

Au regard de la figure n°6, il apparaît que les données statistiques du MINEPIA, issues des quotas attribués aux importateurs, sont en deçà des quantités enregistrées par les services des douanes ; elles-mêmes inférieures issues du port de Douala.

**Figure n°6 : Importations de poulet au Cameroun selon diverses sources d'informations (en tonne)**



Source : ACDIC, 2005

Bien entendu, la vigilance des autorités compétentes reste de mise. Et dans ce sens, les importateurs disposent d'une procédure de régularisation à posteriori leur permettant de faire enregistrer tout dépassement de quota moyennant le paiement d'une taxe supplémentaire dite de dépassement de quota (ACDIC, 2005) auprès du Ministère du Commerce.

### **3.2 Acheminement « illicite » des biens alimentaires**

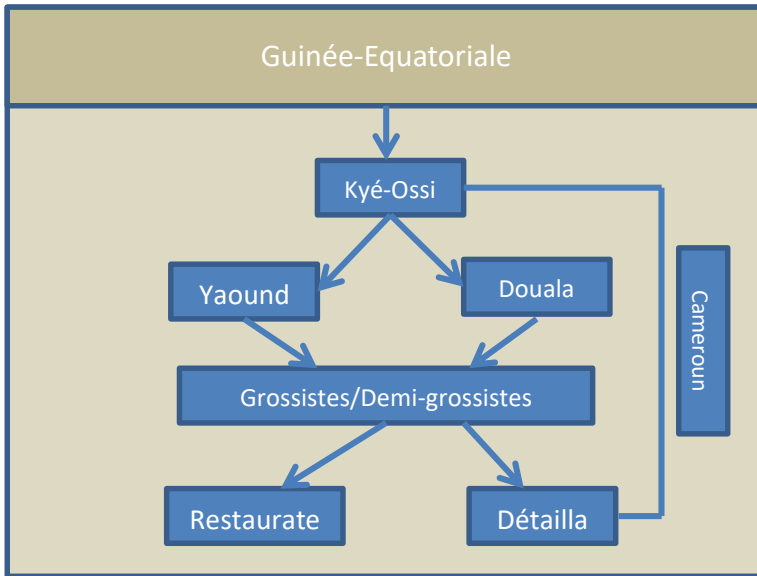
Au-delà de la stratégie de dissimulation, les importateurs peuvent également user d'autres manières « illicites » d'importation des quantités non moins importantes de viande de volaille. Cette pratique est observée au Cameroun où les importations de viande de volaille sont officiellement interdites, mais la population continue tout de même de consommer du poulet importé. Par quel circuit y parvient-il ? Rappelons que l'arrêt de l'importation de la volaille en 1999 au Cameroun due au scandale alimentaire en rapport avec les poulets belges contaminés à la dioxine, a été renforcé par le scandale sur la vache folle en 1996 qui a amené plusieurs pays africains à arrêter l'importation de ces viandes (ACDIC, 2005).

À ce que l'on sache, ce circuit a pour point de départ la Guinée-Equatoriale<sup>126</sup> où les importations de viande de volaille demeurent autorisées (Figure n°7). L'hypothèse vraisemblable est que ces viandes y sont importées en grande quantités. De sorte, une partie est réexportée vers le Cameroun via la ville de Kyé-Ossi qui sert de base arrière en territoire camerounais. De là, ces viandes sont acheminées vers Yaoundé et Douala.

---

<sup>126</sup>C'est un pays de l'Afrique Centrale peuplé de moins d'un million d'habitants, mais riche à travers ses ressources naturelles, notamment pétrolières. Il est frontalier au Cameroun, dans sa partie Sud, sur une distance de 200 kilomètres.

**Figure n°7 : Circuit d'acheminement/commercialisation « officieux » de viande de volaille au Cameroun**



En effet, selon un employé de la compagnie de transport terrestre « Buca-Voyages », l’acheminement de cette viande de volaille vers Yaoundé, au départ de Kye-Ossi et dans des conditions non conformes au respect de la chaîne de froid<sup>127</sup>, n’est pas compliqué puisque les vendeurs achètent de petites quantités :

« si le client réussit à amener le poulet jusqu’à notre agence, on s’en occupe jusqu’à Yaoundé. Vous savez, nos chauffeurs font plusieurs tours par jour entre les deux villes et donc ils connaissent tous les agents de la douane ou encore du Ministère de l’Elevage qui sont sur la route. Donc généralement il n’y a pas de soucis. Mais il y a d’autres douaniers qui sont compliqués. Dans ce cas, nous avons nos façons de charger, que je ne peux

<sup>127</sup>Les « contrebandiers » utilisent des véhicules affectés au transport de personnes pour acheminer des produits d’une telle sensibilité. Naturellement, cela peut obérer en définitive la qualité des aliments proposés à la consommation des populations en raison des conditions de transport inappropriées.

pas vous dire, pour que la marchandise arrive sans problèmes à Yaoundé<sup>128</sup> ».

Dans les deux villes, après qu'ils aient passé les différents postes de contrôle routiers, ces produits sont achetés par les grossistes qui se chargent de livrer aussi bien aux détaillants qu'aux restaurateurs. Chez les petits commerçants, il existe des périodes où cette denrée est inexistante dans leurs boutiques. Mais une fois toutes les transactions effectuées, on peut soit apercevoir des « messages d'avertissement » signifiant l'arrivée de la viande de volaille dans les épiceries ou on peut se rendre au marché Mokolo, le plus grand marché de Yaoundé, où « la femme la plus puissante du Cameroun<sup>129</sup> », selon la *Voix du paysan numéro 253*, écoule cette denrée alimentaire.

Avec la multiplication des descentes des services des Ministères de l'Agriculture et du Ministère du Commerce, et l'implication de l'ACDIC, pour faire respecter l'interdiction de commercialisation dans les marchés, d'importantes quantités sont saisies dans des « *chambres froides clandestines* » dans la banlieue de Yaoundé. Pour contourner ces difficultés en voulant écouler rapidement leur marchandise, les grossistes préfèrent livrer directement aux restaurateurs<sup>130</sup> parce que ces derniers achètent des quantités nettement plus importantes que celles des détaillants.

## Conclusion

Dire, comme R. Pourtier (1984), que le secteur agricole gabonais connaît de sérieuses difficultés ne saurait constituer un jugement

---

<sup>128</sup> Cet entretien du 14 juin 2012 a été réalisé dans le cadre des enquêtes de terrain menées au Cameroun.

<sup>129</sup> D'après Bernard Ndjonga, cette femme subit généralement les pressions aussi bien des autorités politiques que de son ONG l'ACDIC. Mais rien n'y fait. Elle passe outre l'interdiction d'importation et de commercialisation de la viande de volaille sur le territoire camerounais, en étant quotidiennement au marché Mokolo et au même endroit entraînant d'écouler ses produits d'origine avicole.

<sup>130</sup> Ils ne sont pas encore la cible des autorités des ministères de l'Agriculture et du Commerce chargés de faire respecter la mesure d'interdiction des importations de viande de volaille.

polémique, mais plutôt confirmer un constat établi. Sujet aux aléas conjoncturels et structurels à l'image de celui du Cameroun, en effet, il couvre à peine 10 % d'une demande sans cesse croissante. Pour combler le différentiel, les importations alimentaires, en dépit de leur variabilité et en phase avec la structuration spatiale du commerce international des produits agricoles, constituent l'unique alternative de ces deux pays, en attendant que la production locale soit plus importante et de qualité.

Pour ce faire, dans un contexte de mondialisation contraignant l'Etat à de profondes mutations, on a noté l'essor de nombreux acteurs privés tout au long du processus de distribution des denrées alimentaires. S'agissant spécifiquement des importateurs, outre leur nombre conséquent, il a été relevé une situation d'oligopole puisque quelques structures concentraient plus des  $\frac{3}{4}$  des importations.

En questionnant les stratégies « officieuses » mises en œuvre par ces entreprises importatrices, deux éléments ont été relevés :

- La sous-évaluation des quantités importées ;
- L'acheminement « illicite » des biens alimentaires.

Si dans le dernier cas la multiplication des contrôles par les services publics permet de juguler le phénomène à travers la saisie d'importantes quantités dans des « *chambres froides clandestines* » (ACDIC, 2005), la question de la qualité des denrées alimentaires mises à la disposition des consommateurs demeure une réelle préoccupation.

## Références bibliographiques

Abena Nguema C. (2006). *Impact des accords de l'OMC sur l'économie du Cameroun, négociation et mise en œuvre*, JITAP, CNUCED, 69 p.

Acidic. (2005). *L'importation massive de poulet congelé au Cameroun : état des lieux, enjeux et alternatives*, 168 p.

Awono C., Havard M. (2011). *Le rôle des importations dans la consommation alimentaire au Cameroun*, 18p. GREDI, Cahier de recherche / Working paper 11-02 [Consulté le 02/02/2022].

[https://agritrop.cirad.fr/559068/1/document\\_559068.pdf](https://agritrop.cirad.fr/559068/1/document_559068.pdf)

Bureau J.-C., Chaled Y. et Salvatici L. (2002). *La baisse de la protection douanière dans l'Uruguay round : le cas de l'agriculture dans l'Union européenne, au Canada et aux Etats-Unis, Economie et Prévision*, 2002/3 (N°154), pp.107-122. [Consulté le 14/01/2022].

<https://www.cairn.info/revue-economie-et-prevision-2002-3-page-107.htm#:~:text=En%20effet%2C%20l'Uruguay%20Round,de s%20march%C3%A9s%20aux%20produits%20%C3%A9trangers>

Dubois S. (2010). *Le défi alimentaire : étude géopolitique et géoéconomique des agricultures mondiales*. Paris : PUF. 568 p.

Galley Y.-G. (2010). *Le Gabon peut-il se nourrir ?* Thèse de doctorat, Université de Reims. 421 p.

Huart A. et collaborateurs (2004). *La situation de l'élevage de volaille en RDC et à Kinshasa*, 3 pages. [Consulté le 08/02/2022]. <http://www.ecocongo.cd/en/system/files/f-ep-a5-15.pdf>

Magnagna-Nguema V. (2005). *L'agriculture du Gabon : Entre décolonisation et ajustements structurels (1960-2000)*, Paris : Karthala. Col. Economie et Développement. 304 p.

Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), Comité de pilotage du développement rural (2008). *Autosuffisance et sécurité alimentaires au Cameroun : une analyse basée sur la flambée des prix des produits alimentaires de première nécessité*. 55 p.

Ondoa Manga T. (2006), *Analyse des politiques agricoles en œuvre au Cameroun depuis 1960*. 68 p.

Ritzenthaler A. (2016). *Les circuits de distribution des produits alimentaires*, 186 p.

Tsamoye P. (2016). *Changement de stratégie alimentaire au Cameroun et au Gabon : quel avenir ?* Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques / Année 2016 /138-9/ pp.13-25 [Consulté le 10 février 2022]. [https://www.persee.fr/doc/acths\\_1764-7355\\_2016\\_act\\_138\\_9\\_2819](https://www.persee.fr/doc/acths_1764-7355_2016_act_138_9_2819)